



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/86
18 novembre 2003



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

**STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR LA CONFORMITÉ AU
PROTOCOLE DE MONTRÉAL A L'ÉCHELLE MONDIALE : SUIVI DE LA
DÉCISION 38/79**

Le présent rapport a été préparé par le PNUE conformément à la Décision 38/79 dans le cadre de laquelle le Comité exécutif demande au PNUE de rapporter les résultats préliminaires et les progrès réalisés relatifs à l'application de la stratégie de communication lors de la 41^{ème} réunion du Comité exécutif.

RESULTATS PRELIMINAIRES ET PROGRES REALISES
EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION
POUR LA CONFORMITE AU PROTOCOLE DE MONTREAL A L'ECHELLE MONDIALE

1. Après dix ans d'application, la communauté du Protocole de Montréal a encore besoin de veiller à l'appui continu de la société civile (public, décideurs, industrie) pour protéger les succès obtenus en matière d'élimination progressive des SAO et maintenir l'élan jusqu'à ce que tous les objectifs soient atteints. Aidé d'agences internationales disposant de programmes de sensibilisation du public de renommée internationale (OMS, UNICEF, etc.) et de spécialistes nationaux de la communication, le PNUE a élaboré la *Stratégie de communication pour la conformité au protocole de Montréal* à l'échelle mondiale afin de mieux relever ce défi de communication.

2. Les objectifs globaux de cette stratégie sont les suivants :

- a) contribuer à la promotion d'une approche axée sur les pays à des fins de sensibilisation comme le souligne le processus de planification stratégique instauré par le Comité exécutif ;
- b) favoriser la mise en conformité des pays en développement dans le cadre de l'élimination progressive des SAO en vertu du Protocole de Montréal grâce à une implication accrue de la société civile dans les pays en développement ;
- c) maintenir l'élan du processus d'élimination progressive au cours de la période de mise en conformité en assurant une participation plus large et un appui plus important du public dans les pays de l'Article 5 dans le cadre de l'application du Protocole de Montréal ; et
- d) éviter un retour à l'utilisation de SAO résultant de plusieurs facteurs, dont le dumping de SAO, en encourageant une participation active d'organismes locaux et d'ONG.

3. Lors de sa 38ème réunion, le Comité exécutif a pris note avec satisfaction de la Stratégie (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/69) et a demandé au PNUE d'utiliser la stratégie décrite dans le document, en tenant compte des suggestions avancées par le Comité exécutif pendant la discussion, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'assistance à la conformité, et de présenter les résultats préliminaires et les progrès réalisés liés à l'application de la stratégie de communication à l'occasion de la 41ème réunion du Comité exécutif (Décision 38/77).

4. Sur base des commentaires que le PNUE a recueillis en 2003 lors de contacts directs avec des Centres nationaux de l'ozone (CNO) et d'autres parties intéressées par le biais du centre d'échange et d'équipes régionales du Programme d'assistance à la conformité, les résultats préliminaires et les progrès réalisés à ce jour peuvent être résumés comme suit :

Promotion d'une approche axée sur les pays

5. **Les pays visés à l'Article 5 estiment encore que la sensibilisation est une priorité pour la mise en conformité.** Lors de réunions des réseaux régionaux de responsables SAO en 2003, les coordinateurs ont continué à insister sur la nécessité d'activités IEC visant à promouvoir la mise en conformité dans leurs pays. La plupart des recommandations proposées dans ces réunions de réseaux en témoignent. Une région (l'Afrique anglophone) décrit cela

comme une « nécessité accrue de mener une campagne de sensibilisation intégrée massive ciblant le public, les responsables des orientations politiques, les décideurs et l'industrie ». Le nouveau Réseau d'Europe orientale et d'Asie centrale demande que le thème « formulation et mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation : défis et expériences » fasse l'objet d'une session lors de sa deuxième réunion. Les réunions récentes des Réseaux d'Asie du Sud ainsi que d'Asie du Sud-Est et du Pacifique soulignent la nécessité d'une communication stratégique et d'activités de sensibilisation durables. Les Réseaux d'Amérique latine et de la région des Caraïbes ont également soulevé que des activités continues et durables en matière d'éducation et de sensibilisation du public étaient nécessaires. Le PNUE prévoit que les CNO devront être aidés de plus en plus, au moins pendant plusieurs années, dans le cadre de la communication stratégique relative à l'ozone, étant donné qu'ils doivent sensibiliser les intéressés prioritaires de manière pragmatique, afin que soit respecté le calendrier serré arrêté pour les prochains objectifs de conformité, en particulier ceux ayant trait aux CFC, au bromure de méthyle et aux halons.

6. Les pays visés à l'Article 5 ont besoin d'être davantage conseillés pour la conception, la mise en œuvre et le suivi de campagnes IEC axées sur les objectifs de conformité. Grâce aux interactions entre le PNUE et certains pays en 2003 par le biais du Programme d'aide à la conformité, il est apparu clairement que bon nombre de pays, en particulier les pays à faible volume (PFV) de consommation de SAO, doivent être épaulés pour développer une approche structurée en matière d'IEC. La plupart des activités de sensibilisation et de communication se font encore de façon ponctuelle en dehors de tout cadre rationnel et ne sont habituellement pas liées à des objectifs de conformité. En soi, les publications précédentes du PNUE n'ont pas suffi pour que les responsables de la protection de l'ozone comprennent comment définir des publics cibles, mobiliser des ressources et structurer les activités IEC dans le cadre d'objectifs de conformité spécifiques. Le PNUE examine de nouvelles méthodes pour aider les pays à aborder les campagnes IEC de manière rationnelle, en prévoyant par exemple des réunions en petits comités dans le cadre des réseaux régionaux existants. Par ailleurs, en collaboration avec des équipes régionales du Programme d'assistance à la conformité et des spécialistes en communication externes bénévoles, le centre d'information du Programme d'assistance à la conformité a défini des lignes directrices qui permettront de mieux rencontrer ce besoin et envisage de les communiquer à tous les CNO avant la 41^{ème} réunion du Comité exécutif.

7. Nécessité d'une approche régionale plus stratégique pour les activités IEC. En 2003, des responsables de la protection de l'ozone d'au moins deux Réseaux (Asie du Sud ainsi qu'Asie du Sud-Est et Pacifique) ont précisé qu'il vaudrait mieux développer une stratégie régionale à long terme, au lieu de simplement organiser des activités de sensibilisation régionales isolées au sein des Réseaux. Les membres des Réseaux estiment que la stratégie régionale devrait être conforme aux plans d'élimination nationaux de chaque pays, et ne pas constituer une activité isolée. Une stratégie régionale actuellement en cours d'examen a été élaborée pour la région Asie et Pacifique. Un atelier pilote associant des spécialistes et des agences de communication nationales sera bientôt organisé pour finaliser la stratégie régionale. Les stratégies engloberont non seulement les fonds de sensibilisation régionaux existants mais aussi d'autres activités IEC financées par d'autres ressources. Bien que cette initiative ait débuté dans la région Asie et Pacifique, d'autres équipes du Programme d'assistance à la conformité du PNUE pensent que cette idée intéresserait certainement les Réseaux de leurs régions respectives.

Favoriser la mise en conformité, maintenir l'élan, éviter un retour en arrière

Apprendre des autres

8. **La coopération « Sud-Sud » liée aux activités IEC est, dans une certaine mesure, bilatérale mais doit être encouragée davantage.** Chaque réseau régional encourage activement une coopération entre les pays de l'Article 5 pour les activités IEC dans le cadre des projets annuels de « Sensibilisation régionale » approuvés par le Fonds multilatéral. Cette coopération se présente sous différentes formes dans diverses régions. Ainsi, les CNO du Réseau SEAP ont préparé et partagé des brochures et des posters afin de sensibiliser le public aux climatiseurs mobiles ; ils les ont alors traduits dans plusieurs langues nationales et diffusés. Les pays du Réseau d'Asie du Sud ont organisé des concours d'affiches dans le cadre desquels les affiches gagnantes ont été échangées entre les pays. Outre les projets de « Sensibilisation régionale », les expériences de certains pays présentées lors de réunions de Réseaux régionaux et les données recueillies par le centre d'information du PNUE indiquent que des CNO voisins (parlant souvent la même langue) partagent également des produits d'information de manière limitée dans le cadre d'un échange bilatéral. Les documents partagés comportent notamment des traductions du manuel de formation des douanes du PNUE, une vidéo de sensibilisation produite par un CNO et un petit guide élaboré à l'échelle nationale pour les techniciens d'entretien de systèmes de réfrigération. Il existe également une coopération en matière d'éducation et de formation entre CNO pour la formation de nouveaux responsables de la protection de l'ozone. Par exemple, dans la région du Bureau régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (ROLAC), le Programme d'aide à la conformité a facilité la formation de nouveaux responsables de la protection de l'ozone à la classification de SAO à l'aide de codes de douanes, à la gestion de projets, à l'analyse de données de SAO et à la communication de données. Ces échanges de produits d'information à des fins d'adaptation nationale et de formation devraient être encouragés davantage et facilités par le PNUE, ainsi que par d'autres agences afin de réaliser des économies et éviter toute duplication.

9. **La coopération « Nord-Sud » liée aux activités IEC ne semble pas être fréquente en dehors de projets existants du Fonds multilatéral.** Les membres/spécialistes de Réseaux de pays industrialisés et les CNO continuent à s'échanger activement des informations quant aux alternatives aux SAO ainsi que des conseils techniques et stratégiques. Des donateurs bilatéraux (ex. Japon) sont également intéressés par une participation à des projets IEC en Asie et dans la région du Pacifique. Des projets du Fonds multilatéral intégrant des éléments spécifiques à la sensibilisation (ex. : en Inde, le projet du secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération et de conditionnement d'air ; le projet IEC du Nigeria ; le projet régional de gestion des halons d'Environnement Canada pour les Caraïbes anglophones) donnent également lieu à une coopération « Nord-Sud » ciblée. Cependant, le PNUE n'a pas connaissance d'initiatives IEC bilatérales en cours en dehors de ces projets entre des CNO et des pays industrialisés. Ces échanges devraient être davantage encouragés et facilités.

10. **Des organismes de gestion coopèrent dans le cadre d'activités IEC mais cette collaboration doit être renforcée.** Les organismes de gestion participent aux réunions des Réseaux dans la mesure du possible et contribuent ainsi à la diffusion de messages et d'informations clés aux CNO et à d'autres membres de la communauté du Protocole de

Montréal. Les organismes fournissent également fréquemment au PNUE des informations sur leurs activités pour que celles-ci soient reprises dans le bulletin ActionOzone ; depuis peu, le PNUE leur demande de soumettre régulièrement leurs données pour un service d'information sur les activités de mise en œuvre, *The Montreal Protocol at Work*. Le PNUE et l'ONUDI ont noué un partenariat de longue date pour la diffusion des résultats de projets de démonstration concernant le bromure de méthyle. Le centre d'information du PNUE est bien placé pour faire part des nombreuses réussites du Fonds multilatéral et des organismes de gestion. En dehors de ces services d'information « normaux », le PNUE a participé en juin dernier à la toute première mission conjointe de haut niveau avec les autres organismes de gestion pour rencontrer le ministre pakistanais de l'Environnement et d'autres hauts fonctionnaires, rencontres qui ont permis de délivrer des messages et informations clés. Toutes ces activités devraient être développées et valorisées davantage à l'avenir.

11. **Les documents de sensibilisation existants élaborés par des pays devraient être partagés plus largement.** Les CNO sont réceptifs à de nouvelles idées et s'intéressent aux documents élaborés par leurs pairs mais ces informations ne sont généralement accessibles qu'aux pays d'un Réseau donné lorsqu'elles sont partagées dans le cadre de réunions de réseaux. Les détails relatifs à ces documents devraient être communiqués aux Réseaux et aux CNO. Il pourrait être possible d'y parvenir en 2004 dans le cadre du Programme d'assistance à la conformité, notamment grâce à un partage mieux structuré de documents et d'approches conçus par les CNO dans les Réseaux régionaux et à un inventaire centralisé de tels documents de sensibilisation contenant des images et des descriptions que le PNUE pourrait régulièrement diffuser aux CNO par le Web ou sous forme imprimée.

Défis et opportunités d'une communication relative à l'ozone

12. **Bromure de méthyle** En 2003, plusieurs Réseaux ont déterminé que le bromure de méthyle constituait un secteur prioritaire en matière de sensibilisation et d'information pour contrôler la consommation actuelle, prévenir toute nouvelle consommation ou demande et neutraliser, dans au moins un réseau composé de 3 sous-régions, « les campagnes adverses du secteur commercial ». Des membres de Réseaux ont demandé au PNUE de continuer à proposer des alternatives à l'utilisation du bromure de méthyle. Le PNUE continuera à collaborer avec des membres du Comité des technologies de remplacement du bromure de méthyle, d'autres organismes de gestion (dont l'ONUDI avec qui il partage un portail Web sur les résultats de projets de démonstration concernant le bromure de méthyle) et des contacts bilatéraux intéressés par une diffusion d'informations sur les alternatives au bromure de méthyle.

13. **Trafic illégal des SAO.** En 2003, plusieurs Réseaux ont relevé que le trafic illégal des SAO représentait une menace continue pour les résultats obtenus en matière d'élimination. Le PNUE a fait connaître ce problème dans un article spécial du numéro de juin du bulletin ActionOzone. Des membres de Réseaux ont demandé des informations et communications supplémentaires relatives au trafic illégal. Parmi les approches actuellement étudiées figurent la mise en relation des Réseaux avec des initiatives régionales des douanes, la convocation de petites réunions sur la sensibilisation et le partage d'informations faisant intervenir des groupes de pays limitrophes touchés par le trafic illégal de SAO entre eux. Deux réunions restreintes sur la sensibilisation et le partage d'informations auxquelles ont participé des groupes de pays

limitrophes touchés par le trafic illégal de SAO ont été organisées en Asie et dans la région Pacifique ; leur objectif était de renforcer le lien entre les initiatives des douanes et les réseaux régionaux de responsables SAO.

14. **Informations en portugais.** En 2004, il sera particulièrement nécessaire de soumettre des informations aux CNO lusophones. En raison des activités de protection de la couche d'ozone initiées en 2003 dans les pays lusophones d'Afrique, ceux-ci ont à présent besoin d'informations et d'un appui à la sensibilisation. Des discussions sont en cours avec le Portugal et le Brésil afin d'étudier comment venir en aide à ces pays dans plusieurs domaines. Dans le cadre d'un projet bilatéral avec le Brésil, GTZ a déjà traduit en portugais certaines informations essentielles émises par le PNUE (notamment le manuel de formation des douanes, des affiches des douanes et des vidéos de sensibilisation) et a convenu de transmettre les fichiers traduits au PNUE. Le PNUE continuera à collaborer avec GTZ et d'autres contacts bilatéraux intéressés par le partage d'informations existantes en portugais et/ou des informations prioritaires destinées aux parties lusophones d'Afrique. De même, pour d'autres langues qui ne sont pas reprises dans le groupe des langues officielles des Nations-Unies et qui constituent une demande importante (ex. : informations en néerlandais pour le Suriname), le PNUE va débattre de la possibilité d'une coopération du même type avec des agences bilatérales compétentes.

Financement de la mise en œuvre de la stratégie de communication

15. **Certains CNO ont eu recours à des approches innovantes pour mobiliser des ressources IEC supplémentaires mais, faute de bons exemples, il est difficile de promouvoir ce concept auprès d'autres CNO.** Suite aux appels du PNUE dans le monde pour obtenir des exemples de ces approches innovantes en 2003, seuls trois exemples ont été soumis par des CNO et un seul (le Liban) a transmis suffisamment de détails. Cependant, il est encourageant de noter que le pays a pu obtenir des ressources supplémentaires considérables de la part du secteur privé pour compléter et contribuer à sa campagne nationale de sensibilisation. Le PNUE a connaissance d'autres exemples de mobilisation innovante de ressources ; il va continuer à essayer d'obtenir des détails et partager ces informations avec des CNO. Lors de réunions des Réseaux, le PNUE a encouragé les responsables de la protection de l'ozone à envisager de tels financements supplémentaires.

Choix et adaptation de messages

16. **L'appauvrissement de la couche d'ozone présente encore un intérêt médiatique.** La médiatisation du problème de la couche d'ozone est pour le moins sporadique ; généralement, les médias couvrent uniquement le sujet en long et en large lors de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone (« Journée de l'ozone »). Le défi consiste à préserver un intérêt sur cette question. Cependant, malgré certains points de vue contraires, l'histoire de l'ozone en 2003 a prouvé qu'elle pouvait encore bénéficier de l'attention des médias nationaux, internationaux et régionaux si les récits sont ficelés et communiqués de manière appropriée. Suite à la publication du communiqué de presse conjoint du PNUE et de l'OMS lors de la Journée de l'ozone 2003, les communications prioritaires identifiées dans la stratégie de communication ont été largement diffusées auprès de membres de la société civile résidant dans des pays industrialisés et en développement. Le PNUE a renseigné plus de 60 agences de presse

nationales et internationales faisant état du Protocole de Montréal, y compris d'importants bureaux de presse qui atteignent un public mixte de plusieurs millions de personnes, tels que Xinhua News, Times of India, Pravda, Gulf News, Reuters, Agence France Presse et le New York Post (pour une liste complète de la couverture médiatique de la journée de l'ozone, veuillez consulter le site Web www.uneptie.org/ozonaction/events/ozoneday). Il est intéressant de relever que le message sur l'ozone repris dans le communiqué de presse du PNUE et de l'OMS a bénéficié d'une bonne couverture médiatique dans les pays industrialisés. Ce type de communication globale coordonnée à la presse est nécessaire pour que le message du Protocole de Montréal parvienne au public.

17. **Des messages clés doivent être continuellement communiqués.** La *Stratégie de communication* a identifié 14 communications prioritaires sur la protection de la couche d'ozone dont la publicité doit être faite à l'échelle mondiale par toutes les composantes du « système » du Fonds multilatéral. Le PNUE a repris tous ces messages dans le numéro 41 (octobre 2003) du bulletin ActionOzone ; ils sont accompagnés d'une note encourageant les CNO à intégrer ce type de message dans leurs campagnes IEC nationales. Plus de 15 000 lecteurs du monde entier reçoivent le bulletin ActionOzone dans 6 langues, y compris les principaux membres de la communauté mondiale du Protocole de Montréal. Le PNUE veille également à ce que ses communiqués de presse, son site Web et ses activités de mobilisation mentionnent ces messages comme il convient. Le Groupe consultatif du Programme d'aide à la conformité a également relevé un message crucial qui n'a pas été repris dans la *Stratégie de communication*. D'importantes restrictions seront bientôt appliquées à l'approvisionnement en CFC dans le monde entier, après l'achèvement, l'achèvement escompté à court terme ou des accords visant à mettre fin aux installations de production de CFC ; les pays devraient s'y préparer. Le PNUE a déjà commencé à communiquer ce message aux CNO en 2003 et rendra les initiatives allant dans ce sens de plus en plus visibles tout au long de l'année 2004. D'autres agences bilatérales et organismes de gestion devraient assurer la promotion des messages comme il convient.

18. **Les messages relatifs à la mise en œuvre de projets et d'activités en vertu du Fonds multilatéral tendent à passer entre les mailles du filet et ont un vif besoin de publicité.** Il est fréquent que les résultats ou réussites de projets dans le cadre du Fonds multilatéral ne soient pas suffisamment diffusés ou présentés comme de nouveaux sujets par les agences et les pays impliqués dans le travail de mise en œuvre. Cependant, certains de ces récits méritent sans aucun doute une attention plus importante de la part des médias. L'opportunité de partager les sujets présentant un intérêt médiatique avec un plus large public pour appuyer la stratégie d'information du Fonds multilatéral n'est pas saisie. En 2003, le PNUE a continué à promouvoir des nouvelles relatives aux travaux du Fonds multilatéral à l'aide de méthodes établies (ex. : bulletin ActionOzone) ainsi que plusieurs approches innovantes. Ainsi, sur une initiative du PNUE et avec l'appui logistique du CAP Paris, Radio Monte Carlo - Moyen Orient a diffusé un talk-show d'une heure en Arabe, *Is' al Mjarreb* (« Demandez à celui qui sait ») sur le thème de la protection de la couche d'ozone. Les invités étaient les suivants : le Dr Mahmood Abdulraheem (Directeur régional du PNUE, ROWA), M. Mustapha Kleiche (France/AFD), M. Khaled Klaly (Syrie), l'ingénieur Farouk Hosni, représentant égyptien de l'industrie de la réfrigération, et le Dr Abdul Elah Alwadaee, Coordinateur de Réseau régional, PNUE/ROWA. Cette diffusion a permis à un groupe représentatif de parties intéressées dans le « système » du Fonds multilatéral de délivrer des messages clés sur le Protocole de Montréal, les réalisations du

Fonds et les questions prioritaires de conformité à un public de 13 à 16 millions d'arabophones dans le monde, selon les estimations. Dans un autre exemple, le PNUE a présenté un site Web qui a fait peau neuve à l'occasion de la Journée de l'Ozone et dont la page d'accueil comporte une nouvelle rubrique -- *The Montreal Protocol at Work* (<http://www.uneptie.org/ozonation>) proposant des nouvelles relatives à la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Elle met en évidence les réalisations, les résultats et les progrès réalisés par la communauté de mise en œuvre du Protocole, laquelle est composée de CNO, d'agences bilatérales, des organismes de gestion, des Secrétariats de l'Ozone et du Fonds multilatéral ainsi que d'autres personnes impliquées dans des projets et activités « sur le terrain ».

Coopération et synergie avec d'autres accords environnementaux multilatéraux (AEM)

19. **Le trafic illégal et la formation des douanes sont des domaines importants de coopération avec d'autres AEM.** En juin 2003, une coalition composée du PNUE, d'Interpol, de l'Organisation mondiale des douanes, du Secrétariat de la Convention de Bâles, du Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et du Secrétariat de l'Ozone, a lancé l'initiative *Douanes vertes* pour améliorer la collecte coordonnée d'informations, l'échange de données, les conseils (tels que des codes de meilleure pratique) et la formation des douanes entre les organisations partenaires impliquées. Bon nombre de partenaires collaborent déjà dans le domaine de la formation et de l'échange d'informations ; cependant, l'initiative entend notamment harmoniser les efforts entre les divers acteurs, en particulier les AEM, afin que les douaniers bénéficient d'une formation abordant tous les accords environnementaux pertinents. Pour appuyer cette idée, le PNUE a lancé un site Web spécialisé (www.unepie.org/ozonation/customs) sur lequel les organismes intéressés et les douaniers peuvent trouver des informations telles que des listes des formations à venir, des formateurs spécialisés dans l'environnement et des présentations de formations.

Synergie entre la Stratégie de communication et la Stratégie d'information du Fonds multilatéral

20. Le PNUE et le Secrétariat du Fonds multilatéral coopèrent pour éviter une duplication des efforts et pour promouvoir des synergies entre la *Stratégie de communication* et la *Stratégie d'information du Fonds multilatéral*. Les actions d'appui mutuel suivantes sont actuellement débattues :

- utilisation de l'infrastructure du Programme d'assistance à la conformité pour diffuser à divers publics cibles (y compris, mais ce n'est pas exhaustif, à des hauts fonctionnaires gouvernementaux et à des décideurs de haut niveau) des messages identifiés par le Secrétariat du Fonds multilatéral ;
- poursuite de la participation du personnel du Secrétariat aux réunions de Réseaux régionaux et à d'autres forums régionaux ou internationaux organisés par le PNUE ;
- utilisation du Bulletin ActionOzone et du centre d'information ActionOzone comme vecteurs aidant le Secrétariat à atteindre les objectifs de la *Stratégie d'information* ;
- développement des sites Web respectifs du PNUE et du Secrétariat de manière coordonnée et complémentaire.

Questions à considérer

21. La *Stratégie de communication* a relevé que plusieurs entités doivent être impliquées dans le processus de mise en œuvre et que ce n'est du ressort ni du PNUE ni de toute autre entité. Étant donné la nature disparate des activités, la *Stratégie de communication* laisse entendre que le Comité exécutif peut souhaiter étudier une certaine forme de surveillance centralisée, d'encouragement et/ou de suivi pour inciter les diverses entités concernées à prendre des mesures liées à la stratégie. Le Comité exécutif pourrait souhaiter désigner une agence appropriée pour cette fonction.

22. Le Comité exécutif pourrait souhaiter encourager d'autres organismes de gestion et agences bilatérales à utiliser leurs infrastructures de communication et d'information afin de communiquer les messages prioritaires (ex. : ceux relevant de la *Stratégie d'information*, ceux repris dans la *Stratégie de communication*, ainsi que le message signalant l'émergence de restrictions pour l'approvisionnement en CFC pour cause de clôture de la production).

23. Il pourrait également être souhaitable que les organismes de gestion, les agences bilatérales intéressées, le Secrétariat du Fonds multilatéral et le Secrétariat de l'Ozone tiennent des réunions de consultation régulières sur leurs activités IEC respectives, en ayant comme objectif de coordonner des messages, de renforcer la coopération et de partager des informations.

24. En vue de développer une coopération « Nord-Sud » et « Sud-Sud » pour les activités IEC, le Comité exécutif pourrait souhaiter encourager ces gouvernements ou organismes désireux de partager leurs expériences IEC, des exemples de financements innovants pour les activités IEC, des informations ou leur expertise avec les pays de l'Article 5 afin de se faire connaître du PNUE pour que leur disponibilité soit communiquée aux CNO par le biais du Programme d'assistance à la conformité.